



**Région
de Nyon**

Commission de gestion
du Conseil intercommunal
de l'Association Région de Nyon

**Rapport sur la gestion
par le Comité de direction
de l'exercice 2024
de l'Association Région de Nyon**

Chavannes-de-Bogis, Crans VD, Gingins, Gland, Marchissy, Nyon, Rolle
7 juin 2025

1. Préambule

Madame la Présidente du Conseil intercommunal,
Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués au Conseil intercommunal,
Conformément à l'art 27 des [Statuts de l'Association Région de Nyon](#) et à l'art 16 al 3 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon](#), la Commission de gestion (CoGes) du Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon vous présente son rapport sur la gestion par le Comité de direction (CoDir) de l'exercice 2024.

La Commission tient à remercier les membres du CoDir ainsi que le personnel de l'administration au Secrétariat de l'Association Région de Nyon pour leur disponibilité, leurs explications ainsi que pour leurs réponses à ses questions.

Le présent rapport concerne la gestion de l'exercice de l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et est le quatrième rapport rédigé par la CoGes constituée après le renouvellement des autorités de l'Association Région de Nyon lors de la séance du Conseil intercommunal de juin 2021. La dernière place vacante au sein de la Commission a été comblée au printemps 2025, lorsque le Conseil avait élu son septième membre.

2. Table de matière

1. Préambule.....	2
2. Table de matière	2
3. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2024	2
4. Le Rapport annuel 2024 de l'Association Région de Nyon	3
5. Proposition de décision.....	11
Annexe 1 - Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2024	12
Annexe 2 - La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2024	14

3. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2024

Cette liste vous présente le suivi des recommandations émises par la CoGes en 2024 dans son [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2023 de l'Association Région de Nyon](#). Elle comprend le texte des recommandations, les commentaires du CoDir ainsi que les remarques de la CoGes.

Recommandations émises en 2024	Commentaires du CoDir (juin 2024 et mai 2025)	Remarques de la CoGes (mai 2025)
Recommandation 1/2023 La CoGes recommande vivement au CoDir de communiquer extensivement sur l'évolution de la situation de Télé-Dôle SA ainsi que sur les conséquences pour l'Association Région de Nyon, et ceci dès la séance du Conseil intercommunal du 19 juin 2024.	Réponse orale le 19 juin 2024 Le CoDir a déjà communiqué plusieurs fois sur ce sujet. Il a prévu de communiquer le plus régulièrement possible et en toute transparence auprès du Conseil intercommunal. Le CoDir ne peut que communiquer lorsqu'il a des éléments nouveaux fiables et ne souhaite pas communiquer sur des hypothèses non vérifiées, ni sur des discussions ou négociations qui sont en cours. Réponse écrite en mai 2025 Le Comité de direction a communiqué activement auprès du Conseil intercommunal sur le dossier de Télé-Dôle SA en 2024, comme il s'y était engagé.	En cours ; nécessite encore un suivi du CoDir
Requête 2/2023 La CoGes demande au CoDir de détailler les différents scénarios présentés par Pierre-Alain Schmidt à la séance du Conseil intercommunal du 13 décembre 2023 avec les conséquences financières pour chaque Commune membres de l'Association, et ceci dans les meilleurs délais.	Réponse orale le 19 juin 2024 Le Codir répond qu'un préavis où toutes les conséquences financières seront détaillées sera déposé lors d'un Conseil intercommunal dédié uniquement à ce sujet en septembre 2024. Réponse écrite en mai 2025 Le CoDir a soumis au Conseil intercommunal le préavis 43-2024-DISREN qui comporte tous les éléments financiers pertinents sur le dossier de Télé-Dôle SA.	Clos ; adoption du préavis 43-2024-DISREN

<p>Recommandation 3/2023</p> <p>La CoGes recommande au CoDir d'être plus précis lorsque son rapport annuel mentionne un nombre des communes, des sites, des projets, etc. en les nommant et, le cas échéant, en joignant les plans de situation.</p>	<p>Réponse orale le 19 juin 2024</p> <p>Le CoDir prend note de cette recommandation et verra ce qu'il est possible de faire tout en respectant le format actuel du Rapport de gestion.</p> <p>Réponse écrite en mai 2025</p> <p>Dans la mesure du possible, le rapport annuel 2024 comporte le plus d'informations possibles sur les différents dossiers, tout en gardant une bonne lisibilité des contenus. Malheureusement, l'intégration systématique de cartes ou de plans de situation dans le rapport annuel est très compliquée voire impossible. Un effort sera fait sur le site internet qui permet un recours plus simple aux outils de cartographie dynamiques.</p>	<p>Clos ; suivi par la recommandation 2/2024</p>
<p>Recommandation 4/2023</p> <p>La CoGes recommande vivement au CoDir de systématiquement inclure dans son rapport annuel un tableau détaillé sur l'état de traitement et le suivi des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal, dès le moment du dépôt au Conseil intercommunal jusqu'au moment de la clôture de chaque projet, y compris, le cas échéant, sur le bouclage financier.</p>	<p>Réponse orale le 19 juin 2024</p> <p>Le Codir prend note de cette recommandation et va voir s'il est possible d'inclure un tel tableau dans le Rapport annuel tout en rendant la lecture de ce rapport le plus accessible possible.</p> <p>Réponse écrite en mai 2025</p> <p>Sous sa forme actuelle, il n'est pas possible d'intégrer un tel tableau dans le rapport annuel. Ce document pourrait être produit annuellement pour la Commission de gestion. Un tableau de suivi financier des préavis et les amortissements y relatifs sont fourni à la CoFin.</p>	<p>Clos ; la CoGes demandera chaque année la mise à disposition de ce tableau qui sera annexé à son rapport.</p>
<p>Recommandation 5/2023</p> <p>Constatant qu'actuellement la ville de Nyon est la seule commune membre représentée au sein de la Commission consultative de la Culture (cf. annexe 1 du Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2022 de l'Association Région de Nyon), la CoGes recommande au CoDir dans la mesure de possible un tournus ou bien la nomination des représentants issus des Communes membres de chaque sous-région que connaît le district de Nyon.</p>	<p>Réponse orale le 19 juin 2024</p> <p>La commune de Nyon est représentée dans la Commission culture de la Région par un représentant professionnel de la culture et non par un politique. Il n'est pas possible pour la commune de Gland d'être présente dans la Commission car il avait été demandé que les bénéficiaires directs d'un soutien régulier ne soit pas éligible. Nous n'avons pas connaissance de professionnels de la culture issu d'autres communes. Le CoDir souhaite maintenir une représentation technique dans cette Commission et c'est à la charge du CoDir de représenter la vision politique dans les décisions de soutien.</p> <p>Réponse écrite en mai 2025</p> <p>Comme rappelé en 2023, la Commission consultative de la culture est composée de professionnel·le·s du domaine de la culture. Ainsi, la Ville de Nyon est représentée par sa cheffe de service. La Ville de Gland ne peut plus être représentée par sa cheffe de service puisque le Théâtre de Grand Champ, théâtre géré par la Commune, est bénéficiaire d'une aide régulière de la Région. Et les autres communes de la Région n'ont pas de personnes dédiées à cette tâche.</p>	<p>En cours ; la CoGes estime que cette réponse n'est pas convaincante. ; une consultation des Communes membres à ce sujet est recommandée.</p>

4. Le Rapport annuel 2024 de l'Association Région de Nyon

Ce chapitre présente les observations et conclusions ainsi que d'éventuelles recommandations découlant du travail d'analyse du Rapport annuel 2024 du CoDir. Les différents sous-chapitres ne concernent que les domaines de travail pour lesquels la CoGes a jugé utile et nécessaire de commenter.

Comme dans le passé, la CoGes constate que le CoDir continue à rédiger un « rapport annuel » visant principalement un public externe et non pas un « rapport de gestion ». Le CoDir répond que l'Association Région de Nyon n'a pas des ressources pour réaliser deux rapports distincts. La CoGes prend acte et posera des questions plus pertinentes lors de son prochain rapport.

4.1 Organes et outils

Le Comité de direction et l'administration

Ayant passé en revue son fonctionnement et divers processus, la CoGes note plusieurs améliorations dans l'organisation du travail de l'administration et du CoDir, dont certaines ont été recommandées par la CoGes dans le passé.

Rapport de la Cour des comptes du canton de Vaud sur la performance du report modal dans le district de Nyon

En 2023, la Cour des comptes du canton de Vaud (CdCVD) avait examiné les efforts des collectivités publiques pour réaliser des mesures favorisant le report modal dans le district de Nyon. Dans son rapport publié en janvier 2024 ([Rapport 82 CdCVD](#)), elle constate que les mesures prévues de longue date sont en adéquation avec les attentes de la population mais que leur réalisation est globalement peu avancée. En conclusion de son analyse la Cour avait émis plusieurs recommandations afin d'améliorer leur mise en œuvre, dont quatre s'adressent à l'Association Région de Nyon dans sa qualité de Bureau d'agglomération pour la partie vaudoise de Grand Genève (cf. [chapitre 6.3 du Rapport 82 CdCVD](#)) :

- CdCVD 82/Recommandation 1
Clarifier les missions et responsabilités de [l'Association] Région de Nyon
- CdCVD 82/Recommandation 4b
Améliorer l'attractivité de la gare de Coppet
- CdCVD 82/Recommandation 7b
Accélérer le développement des interfaces multimodales (y compris P+R et B+R)
- CdCVD 82/Recommandation 8
Améliorer le suivi des mesures dans le district [de Nyon]

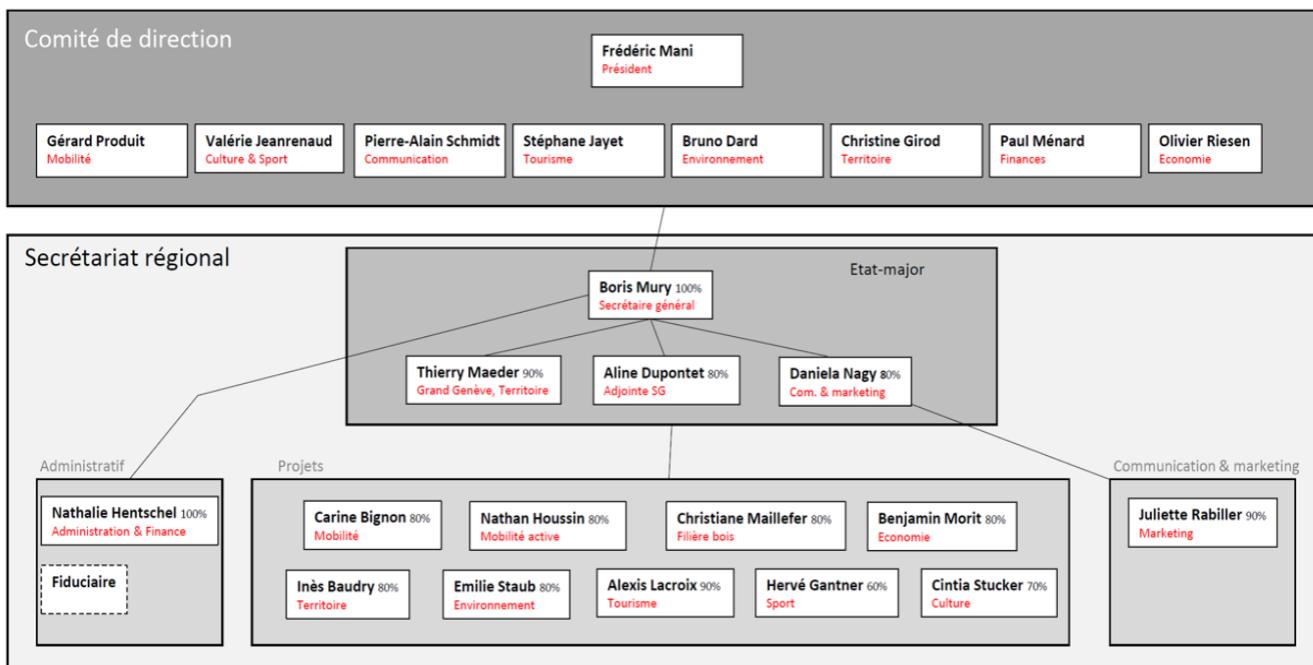
Comme indiqué dans son [Rapport annuel 2023](#) (cf. page 17), le CoDir souscrit de manière générale aux principaux constats du rapport d'audit [de la Cour des comptes] et partage l'objectif d'une amélioration des mesures de report modal. Dans sa réponse au Cour des Comptes, l'Association Région de Nyon avait exprimé son regret que les recommandations formulées ne tiennent pas suffisamment compte des rôles et compétences des différentes instances impliquées dans la politique des agglomérations, raison pour laquelle elle a refusé trois des quatre recommandations qui lui étaient adressées, à savoir les recommandations CdCVD 82/Recommandation 1, CdCVD 82/Recommandation 4b et CdCVD 82/Recommandation 8. La recommandation CdCVD 82/Recommandation 7b a été acceptée.

Composition de l'équipe de l'administration au 31 décembre 2024

Comme dans ses rapports sur la gestion de l'Association Région de Nyon précédents, la CoGes a demandé un tableau indiquant le nombre des collaboratrices et collaborateurs indiquant à quel service ils sont occupés, précisant également les mutations (en équivalent plein-temps ; EPT) qui ont eu lieu pendant l'année écoulée.

Graphique 1 - Organigramme de l'administration au 31 décembre 2024¹

Organigramme du Secrétariat régional et Comité de direction



Source : Information du CoDir, mai 2025

Dans sa réponse, le CoDir se réfère aux informations publiées dans l'organigramme au 31 décembre 2023 (voir page 6 du [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2023 de l'Association Région de Nyon](#) et 2024 (voir graphique 1, ci-dessus) ainsi qu'à celles disponibles dans le [préavis du Comité de direction 51-2025](#) relatif aux Comptes 2024 de l'Association Région de Nyon.

Suivi des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal

La CoGes constate que les informations au sujet des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal déposés pendant l'année 2024 demeurent assez limitées. La CoGes a donc à nouveau compilé les détails pertinents sur la base des informations supplémentaires reçues de l'administration et publiées sur le site web de l'Association. Pour les détails, veuillez-vous référer à l'annexe 1.

Conseil intercommunal : liste des membres

A plusieurs reprises les membres de la CoGes ont constaté que l'information sur les membres du Conseil intercommunal publiée sur le site web de l'Association Région de Nyon n'était pas à jour. Dans sa réponse, le CoDir indique que « la mise à jour du site se fait aussi régulièrement que possible, lorsque les informations sont rendues disponibles par le Bureau [du Conseil intercommunal] ». Il n'est en outre pas jugé pertinent pour le CoDir de faire figurer sous cette forme la liste des suppléantes et suppléants, la liste officielle étant gérée par le Bureau.

Recommandation 1/2024

La Commission de gestion recommande au Comité de direction de mettre en place avec le Bureau du Conseil intercommunal une procédure pour s'assurer que les informations concernant les membres du Conseil intercommunal publiées sur le site web de l'Association Région de Nyon soient toujours à jour.

¹ Pour l'organigramme de l'administration au 1^{er} janvier 2024 veuillez consulter le [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2023 de l'Association Région de Nyon](#)

4.2 Mobilité

Transport Public

Le rapport final 2010-2020 n'est toujours pas disponible, ceci en raison de projets qui ne seront achevés qu'en 2027-2028 - ceci était déjà communiqué l'an dernier. La CoGes regrette un tel délai, alors que le suivi entre les périodes 2010-2020 et 2024-2034 apparaît par exemple dans la liste des axes qui ont bénéficié d'un soutien par le nouveau fonds (poursuite des mesures-phares de promotion de la mobilité, etc.).

La CoGes note avec plaisir que la refonte du site internet de la Région de Nyon permettra d'actualiser les informations tant sur la (ré-)organisation des transports publics, qui inclut les horaires et les coordinations entre les différents modes de transport public au moyen de consultation des communes par bassins versants ; les aménagements pour bus, ainsi que les projets correspondant au nouveau fonds régional pour une mobilité collective et innovante.

Mobilité active

Les changements intervenus dans le réseau des vélos en libre-service feront l'objet d'informations dans le rapport de gestion 2025, puisque le contrat de concession avec PubliBike se termine le 30 juin 2025 et que la recherche d'un nouveau concessionnaire s'est essentiellement déroulée en 2025.

La CoGes estime que le rapport annuel gagnerait en lisibilité s'il intégrait une représentation graphique du réseau cyclable régional, incluant les projets achevés, en cours et planifiés.

Réseau routier

L'approche régionale du réseau routier fait partie de l'ADN de Région de Nyon. Une représentation graphique, similaire à ce que la Grand Genève propose sur son site (https://www.grand-geneve.org/ressources_type/cartes-donnees/) permettrait de bien comprendre l'importance de l'approche régionale et la continuité des projets -géographiquement et dans le temps.

Recommandation 2/2024

Pour compléter les informations pertinentes disponibles sur le site web de l'Association Région de Nyon la Commission de gestion recommande que le Comité de direction développe :

- une carte (interactive) du réseau cyclable régional avec les projets achevés, en cours et prévus ; et
- une carte (interactive) du réseau routier avec les projets soutenus par la Région de Nyon achevés, en cours et prévus.

Elle invite le Comité de direction de les référencer dans ses futurs rapports annuels.

4.3 Territoire

Zones d'activités

Commencé il y a plusieurs années, la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a enfin vu la fin des travaux. En 2024, l'approbation du dossier par les autorités cantonales vaudoises a permis de lancer la validation par toutes les communes du district ; Municipalités et Conseils Communaux / Généraux. A la fin de 2024, 43 communes sur les 47 que compte le district de Nyon avaient approuvé la SRGZA. A noter que ce document est une obligation de la Confédération pour pouvoir développer les zones d'activités.

En parallèle, l'Association Région de Nyon a travaillé avec les communes concernées par les sept Zones d'activités régionales (ZAR) définies par le canton. Il s'agit de :

- La Rippe (pôle bois)
- Champ-Colin à Nyon
- Asse-Vuarpillière à Nyon
- Parc Chevalin à Signy-Avenex
- En Fléchère à Grens et Signy-Avenex
- La Bichette à Vich, et
- Champ du Carre à Mont-sur-Rolle

En plus, un site Stratégique d'activités de développement (SSDA) est identifié à Gland.

Pour ces communes, il est nécessaire d'avoir une convention concernant la gouvernance et la gestion de ces zones. A l'issue des travaux qui ont eu lieu en 2024, le Comité de pilotage SRGZA a décidé de créer cinq organes de gestion des ZAR : Pôle bois, Champ-Colin, Asse-Fléchère (qui regroupe plusieurs ZAR), La Bichette et Champ

du Carre. Une convention de collaboration pour chaque organe de gestion a été validée en 2024 et sera signée en 2025.

Agglomération Franco-Valdo-Genevoise : Gouvernance et organisation

L'Association Région de Nyon est l'un des trois partenaires de l'Agglomération avec le canton de Genève et la région frontalière française. Le périmètre a été défini par la Confédération et le gouvernement français. Dans ce cadre, l'Association Région de Nyon assure la coordination avec la partie prenante vaudoise ; communes et canton. En 2024, elle a consacré 3,6 équivalent plein-temps (EPT) pour les différentes études ; le canton de Vaud a participé aux frais de personnel à hauteur de 33%.

Agglomération Franco-Valdo-Genevoise : Projets d'agglomération (PA)

En 2024, la gouvernance de l'agglomération, les cantons de Vaud de Genève et la Confédération ont signé le PA4 (projet d'agglomération 4ème génération). Dans ce cadre, la Confédération a octroyé un cofinancement de MCHF 143, dont MCHF 15 pour le district de Nyon pour réaliser les trois projets suivants d'ici à 2028 :

- Requalification de la RC1 entre Prangins et Gland,
- Aménagement pour cyclistes à Gland,
- Réaménagement du passage inférieur de l'Etraz à Nyon.

A noter qu'une fois de plus ces subventions font la part belle à la mobilité douce et que rien n'est fait pour les transports individuels motorisés (TIM). La CoGes s'interroge d'autre part sur la part congrue octroyée au district de Nyon (MCHF 15 sur MCHF 143). A ce sujet, il faut savoir que la Confédération finance également les projets d'agglo sur le territoire français.

En 2024, l'Association Région de Nyon et ses partenaires ont démarré les travaux pour l'élaboration du PA5 qui sera soumis à la Confédération en 2025.

Vision territoriale 2025

Les partenaires de l'agglomération ont adopté en 2024 la [Vision territoriale transfrontalière 2025 \(VTT\)](#) qui sera valable pour les 25 prochaines années et qui servira de base pour l'élaboration des PA6 et PA7. Ce document a été validé par le Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon le 10 octobre 2024 (cf. préavis 41-2024).

4.4 Environnement

Subventions

En 2024, de nombreuses subventions étaient disponibles pour les privés, entreprises, associations et communes membres de l'Association Région de Nyon :

- Subventions pour le remplacement des haies de Laurelle pour privés et communes (Préavis 18-2022)
- Soutiens aux réseaux agroécologiques (Préavis 27-2023-DISREN, préavis 68-2021-DISREN, préavis 67-2021-DISREN)
- Soutiens de projets locaux dans le cadre du Projet de développement régional agricole (PDRA) Ouest vaudois (Préavis 10-2022)
- Soutien aux projets thématiques dans le cadre du programme pour la biodiversité (Préavis 18-2022)

Le CoDir indique avoir reçu peu de demandes pour ces subventions et soutiens, malgré la publicité qui a été faite.

RégiONtroc

La plateforme RégiONtroc a été lancée pour les communes en 2024. Malgré cela, la plateforme reste peu utilisée.

Autres projets

L'Association Région de Nyon était active en 2024 dans d'autres projets écologiques, citons par exemple :

- Lutte contre le frelon asiatique
- Création d'un sentier didactique de cinq villages
- Réserve naturelle du Bois de Chênes
- Parc animalier de la Garenne
- Corridors écologiques utilisés par les espèces nocturnes

Ces projets apportent une vraie plus-value à la région.

Recommandation 3/2024

La Commission de gestion recommande que le Comité de direction renforce encore la publicité pour les subventions et soutiens disponible dans le domaine d'environnement, afin qu'un plus grand nombre de projets puissent en profiter.

Recommandation 4/2024

La Commission de gestion recommande que le Comité de direction revoie le fonctionnement de la plateforme RégiONtroc, qui ne sera vraiment utile que lorsqu'elle sera utilisée.

4.5 Économie

Répertoire des entreprises

Suite au refus du Conseil intercommunal du préavis 23-2023, la liste des entreprises figurant sur le site internet de l'Association Région de Nyon n'est plus à jour. Le CoDir doit prendre position sur la continuité (ou non) de cet annuaire ou évaluer d'autres alternatives, en regard de ses obligations.

Locaux et terrains disponibles

Les communes ont sur leur territoire des locaux et terrains disponibles mais qui ne figurent pas toujours dans la base de données de l'Association Région de Nyon, principalement si ceux-ci sont privés. Il est donc recommandé aux communes d'annoncer l'existence de cette base de données aux privés en recherche de locataires ou acheteurs commerciaux.

Prix à l'innovation

La CoGes a constaté un réel suivi des lauréats après leur participation au Prix, tant pour des partages et retours d'expérience que pour s'assurer que les montants attribués sont utilisés à bon escient.

Soutiens ponctuels aux entreprises

L'enveloppe allouée pour ces soutiens n'est de loin pas utilisée (60%). Le Codir est conscient de cela et annonce que l'entrée en fonction d'une nouvelle personne au poste de chargé de projets à la promotion économique va améliorer la situation.

Ressources régionales

Dans le Rapport annuel 2024, une grande place est donnée aux soutiens apportés à la filière du bois. La CoGes aurait souhaité avoir plus de précision sur ce que le CoDir et/ou l'Association Région de Nyon a réalisé en faveur des autres pans du tissu économique du district. Certes, la forêt et la vigne ont une grande importance historique dans la région, mais il faut aussi s'intéresser aux autres ressources qui assureront l'avenir économique du plus grand nombre.

Recommandation 5/2024

La Commission de gestion recommande au Comité de direction de se projeter dans l'avenir en définissant quels sont les domaines et secteurs qui doivent être soutenus pour assurer une place économique forte pour les générations futures. Il ne s'agit pas seulement « d'écouter » les demandes des communes membres, mais de piloter un groupe de réflexion et de s'approprier la démarche et les résultats.

4.6 Tourisme

Le tourisme contribue à la culture et inversement. La richesse de l'offre culturelle favorise le tourisme. La CoGes rappelle les liens avec d'autres domaines d'activités. L'exemple de la Maison des Vins indique à la fois un impact et une conséquence (nexus) de l'agriculture, de l'économie et du tourisme (découverte de productions régionales) avec une traduction de leviers par le préavis 42-2019-DISREN et le Projet de Développement Régional Agricole (PDRA) de l'Ouest Vaudois.

Les projets soutenus par le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) au cours des dernières années illustrent la diversité du secteur touristique régional.

De même, les projets touristiques d'importance régionale démontrent les connexions du tourisme avec d'autres secteurs d'activité : carte Explore (tourisme et mobilité) ; la ferme du Bois de Chêne (tourisme et environnement) et le préavis 43-2024-DISREN au sujet de Télé-Dôle (tourisme, économie et sport) illustrent bien la nécessité d'intégrer plusieurs thématiques, en particulier le tourisme, l'environnement, le sport et l'économie.

Le nombre de nuitées est un facteur de reconnaissance du poids et de l'évolution du tourisme : son nombre a augmenté de 14 343 par rapport à 2023 pour des séjours en moyenne de deux nuits.

4.7 Culture

La CoGes note que plusieurs interventions lors des séances du Conseil intercommunal ont porté sur la proportion de la culture par rapport aux autres thématiques portées par l'Association Région de Nyon.

Suivi de la Recommandation 5/2023

La réponse du CoDir est quasi identique à celle fournie à la recommandation 6/2022. La CoGes rappelle ce qui a été dit lors de la séance du 19 juin 2024 (cf. chapitre 8, dernier paragraphe, [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2023 de l'Association Région de Nyon](#)) soit qu'il y a dans les différentes communes du district de Nyon des personnes qui développent la culture au sein de leur commune et l'idée de la Commission consultative de culture était d'approcher les communes et de demander si parmi ces gens certains seraient intéressés à faire partie de cette Commission. Le CoDir avait pris bonne note.

4.8 Sport

Avec l'arrivée du nouveau chargé de projet au sport au sein de l'administration de l'Association Région de Nyon une feuille de route a été établie et de nouvelles directives sont en cours développement. Leurs présentations interviendront durant le 2^{ème} semestre 2025.

Concernant l'attribution de soutiens pour la culture, selon le CoDir, il s'agit de beaucoup de demandes ponctuelles pour de la création, en revanche, pour le sport, les demandes sont plutôt orientées sur l'adaptation et de développement d'infrastructures. Une réflexion différente doit donc être développée.

4.9 Communication

Communication avec les Communes membres et les membres du Conseil intercommunal

Même si la CoGes regrette toujours que le chapitre communication du Rapport annuel 2024 concerne essentiellement la communication s'adressant à un public externe, elle constate que les supports et actions en lien avec la communication et le marketing de l'Association Région de Nyon sont mis à disposition des communes membres lors des différentes campagnes. Cela comprend notamment une information par courriel avec un petit texte explicatif ainsi que le lien vers le site web de l'action ainsi qu'un visuel pouvant être utilisés par les communes pour leurs communications. Les communes ont en outre la possibilité de passer commande auprès de l'administration de l'Association Région de Nyon pour obtenir des flyers et affiches des actions mises en place. L'information est aussi mise à disposition des membres du Conseil intercommunal lors des annonces du CoDir et au moyen de la boucle promotionnelle disponible sur le site web de l'Association. Le CoDir précise encore que la communication directe aux membres du Conseil intercommunal passe essentiellement par le Bureau.

Ces mesures régulières sont complétées au sein du service communication et marketing de l'administration par deux séances annuelles avec les communes membres lors desquelles les diverses informations sont fournies. Au-delà de ces contacts, les spécialistes de chaque dicastère ont des contacts réguliers avec les communes représentées dans les divers groupes de travail, par courriel et lors des séances.

4.10 Finances

La CoGes a souhaité se faire un avis sur l'efficience de l'Association Région de Nyon. Pour ce faire, elle a réalisé une « image » des flux financiers repris des comptes 2024. Sur la gauche du graphique se trouvent les entrées financières et sur la droite les utilisations de celles-ci.

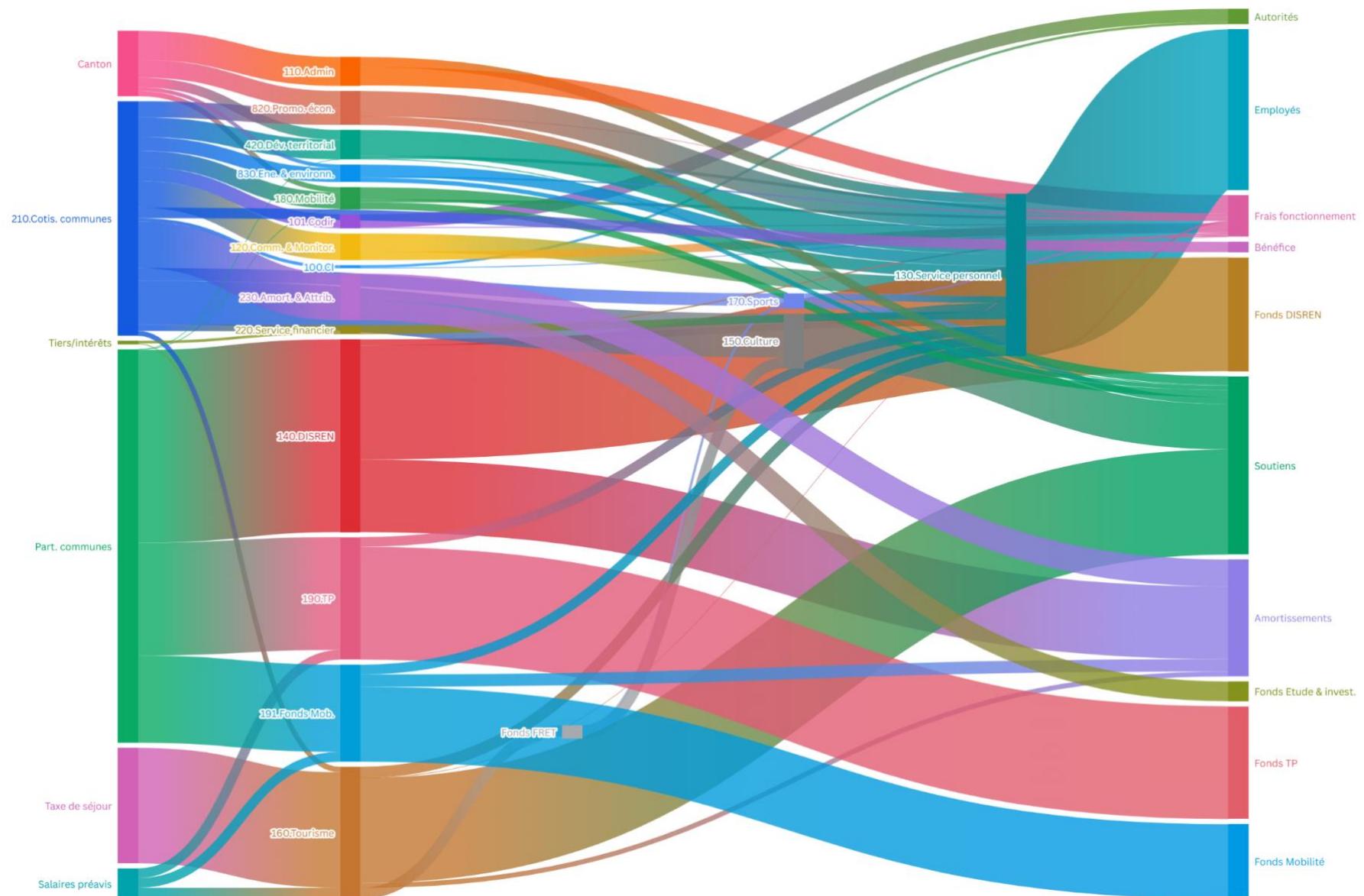
Les deux constats les plus importants observés sont les suivants :

- Une grande partie des entrées 2024 sont redistribuées dans les Fonds [Mobilité, TP, DISREN, Études & Investissements] et Amortissements (52%), assurant l'avenir financier de la Région.
- Une part bien plus faible est consacrée aux soutiens (21%), qui ne peuvent représenter, hélas, qu'une faible valeur (9%) si l'on retire le produit des taxes de séjours, qui ne sont pas payées par les communes ou le canton.

À l'avenir, la CoGes suivra particulièrement l'utilisation des Fonds, et encourage le CoDir à être transparent et proactif sur les communications à ce sujet.

Graphique 2 - Flux financier en 2024

Région de Nyon - Comptes 2024



Source des data : Rapport des comptes 2024 ([Préavis 51-2025](#))

5. Proposition de décision

La Commission de gestion,

- **Sur la base** du présent rapport,
- **En connaissance** du Rapport annuel 2024 du Comité de direction (rapport de gestion sur l'exercice de l'Association Région de Nyon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 dans le sens de la loi et de l'art 27 des Statuts de l'Association Région de Nyon),
- **Ayant considéré** les informations données par le Comité de direction concernant le suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2024, et en réponse aux questions posées dans le cadre de son analyse de l'exercice 2024, et
- **En se référant** aux recommandations émises par la Commission de gestion sur l'exercice 2024 de l'Association Région de Nyon,

Recommande au Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon, à l'unanimité de ses membres, d'approuver la gestion du Comité de direction pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 de l'Association Région de Nyon, et de lui en donner décharge.

Pour la Commission de gestion :

Raphaël Dunant

Cédric Gorgerat (président)

Christian Hay

Valérie Issumo

Yvan Rueff

Rupert Schildböck (rapporteur)

Pierre Stampfli



Annexe 1

Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2024²

Document	Titre	Domaine	Dépôt	Débat	Montant alloué	État au 31 décembre 2024
Préavis 34-2024	Demande de crédit de CHF 120'000 pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5e génération	Territoire	7 mars 2024	7 mars 2024	CHF 120'000	Traité
Préavis 35-2024	Participation de CHF 188'000 (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics	Mobilité	7 mars 2024	7 mars 2024	CHF 188'000	Traité
Préavis 36-2024	Demande d'un crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029	Économie	7 mars 2024	7 mars 2024	CHF 43'240	Traité
Préavis 38-2024 Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2023 de l'Association Région de Nyon	Comptes 2023	Finances, Gestion	19 juin 2024	19 juin 2024	-	Traité
Préavis 39-2024-FRM	Demande de crédit de CHF 27'115 pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la commune de Gland	Mobilité	19 juin 2024	19 juin 2024	CHF 27'115	Traité
INT N Vez 2023	Projet autoroutier national - Projet routier cantonal : quelle place pour la politique régionale ?	Mobilité	13 décembre 2023	19 juin 2024 Réponse écrite du CoDir	-	Traité

² L'information publiée dans ce tableau ne donne que l'état du traitement par le Conseil intercommunal des différents objets. Il n'informe pas sur la clôture ou non des éventuels montants alloués pour ces projets par le Conseil intercommunal.

<u>MOT M Pertusio 2024</u>	Pour permettre au CoDir d'offrir au CI l'opportunité de sauver Télé-Dôle et pérenniser les efforts déjà consentis depuis près de 35 ans	Finances Tourisme	19 juin 2024	19 juin 2024	-	Traitée dans le cadre du préavis 43-2024- DISREN
<u>Préavis 40-2024</u>	État financier du Fonds TP régional 2010-2024	Mobilité	10 octobre 2024	10 octobre 2024	-	Traité
<u>Préavis 41-2024</u>	Adoption de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève	Territoire	10 octobre 2024	10 octobre 2024	-	Traité
<u>Préavis 42-2024-DISREN</u>	Demande de crédit de CHF 31'822 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis	Investissements régionaux Mobilité	10 octobre 2024	10 octobre 2024	CHF 31'822	Traité
<u>Préavis 43-2024-DISREN</u>	Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA	Investissements régionaux Tourisme	30 octobre 2024	30 octobre 2024	CHF 2'624'030	Traité
<u>POS V Moret 2024</u>	Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle	Tourisme	30 octobre 2024	30 octobre 2024	-	En cours de traitement
<u>Préavis 44-2024</u>	Budget 2025	Finances	11 décembre 2024	11 décembre 2024	-	Traité
<u>Préavis 45-2024</u>	Demande de crédit de CHF 410'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2025-2028	Culture	11 décembre 2024	11 décembre 2024	CHF 410'000	Traité
<u>Préavis 46-2024-FRM</u>	Participation de CHF 464'000 pour l'accompagnement opérationnel du nouveau fonds régional pour la mobilité 2024-2028	Mobilité	11 décembre 2024	11 décembre 2024	CHF 464'000	Traité

Etat au 31 décembre 2024

Source : informations communiquées par le CoDir en mai 2025 et détails publiés sur le site web de l'Association Région de Nyon (consulté en mai 2025)

Annexe 2

La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2024

Nom	Rôle	Raison
Commission consultative de sport		
Représentants des milieux professionnels		
Robin Godinat		
Robin Godinat	Membre	Journaliste sportif du journal La Côte
Mark Milton	Membre	Fondation Education 4 Peace
Odile Rochat	Membre	Ancienne sportive d'élite et Cheffe du service des sports, Commune de Nyon
Représentante des Communes membres de l'Association Région de Nyon		
Alexandre Démétriadès	Membre, représentante des Communes membres	Conseiller municipal de Nyon en charge du sport
Gilles Davoine	Membre, représentante des Communes membres	Conseiller municipal de Gland en charge du sport
Pascale Vollenweider	Membre, représentante des Communes membres	Conseillère municipale de Rolle en charge du sport
Représentante de l'Association Région de Nyon		
Valérie Jeanrenaud	Présidente ; représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.
Commission consultative de la culture		
Représentants des milieux professionnels		
Sébastien Dubugnon	Membre	Ancien membre du comité de PETZI - Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles
Zoé Cadotsch	Membre	Artiste
Andrea Bras Lopo	Membre	Journaliste culturelle et rédactrice en chef adjointe à NRTV
Michel Huelin	Membre	Artiste plasticien
Gilles Valet	Membre	Programmateur de festival culturel
Représentants de Communes membres de l'Association Région de Nyon dotées d'un service de culture		
Miriam Kridi	Membre, représentante des Communes membres	Cheffe du Service des affaires culturelles, Commune de Nyon
Représentants de l'Association Région de Nyon		
Valérie Jeanrenaud	Présidente, représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine de la culture.
Cintia Stucker	Coordinatrice de la Commission	Déléguée à la culture, Association Région de Nyon
Commission consultative du tourisme		
<i>Note : le rôle et la composition de cette commission sont définis dans le Règlement du Fonds régional d'équipement touristique (FRET)</i>		
Représentant de l'Association Région de Nyon		
Stéphane Jayet	Président	Responsable politique pour le domaine du tourisme
Membres exécutifs représentant les communes disposant d'un bureau de tourisme		
Daniel Rosselat	Membre	Syndic, Nyon
Pascale Vollenweider	Membre	Conseillère municipale, Rolle
Muriel Archer-Galibourg	Membre	Conseillère municipale, Saint-Cergue

Membres exécutifs issus des quatre sous-régions du district (désignés par les communes de la sous-région concernée)		
Roberto Dotta	Membre	Sous-région Terre Sainte
Chantal Maurer	Membre	Sous-région Lac-Vignoble
Valérie Issumo	Membre	Sous-région Jura-Lac
Christel Burri	Membre	Sous-région Asse et Boiron
Membres exécutifs issus des quatre sous-régions représentant le Conseil intercommunal (élus par le Conseil intercommunal)		
Pierre Stampfli	Membre	Sous-région Terre Sainte
Jacques Tschudin	Membre	Sous-région Lac-Vignoble
François Vautier	Membre	Sous-région Jura-Lac
Mario-Charles Pertusio	Membre	Sous-région Asse et Boiron
Représentants des milieux professionnels (avec voix consultative)		
Didier Miéville	Membre, milieu touristique	Directeur, Région Nyon Tourisme
Michaël Garnier	Membre, milieux de l'hôtellerie	Directeur, Everness Hotel & Resort, Chavannes-de-Bogis
Pierre-Alain Couvreu	Membre, milieux culturels	Président de l'association Usine à Gaz, Nyon ; Ancien syndic, Vich ; Ancien membre du Comité de direction et ancien conseiller intercommunal de l'Association Région de Nyon

Source : Information du CoDir, mai 2025

